

Alt viller

N° 21

Juin 2003

E d i t o

Tous les ans, dans la nuit du premier mai, ressuscitées par une coutume ancestrale, les sorcières envahissent notre village.

Nos aînés, puis nous et maintenant nos enfants s'évertuent à faire revivre, chaque année, cet usage qui consistait à organiser un charivari dans nos rues, planter un arbre de mai sur la place du village, enrubanner les maisons des filles à marier...

« La nuit des Sorcières, on a le droit de tout faire. C'est mon papa qui me l'a dit ! » nous a soutenu un adolescent, dans la pseudo-innocence de ses quinze ans. Dans quelques années, ce jeune se croira tout permis pendant la nuit des Sorcières, - Si ce n'était que cette nuit-là ! - puisque son papa le laissera faire et le soutiendra lorsqu'il nierra ses bêtises.

Soit ! Il ne s'agit là, heureusement, que d'une minorité.

A vous les jeunes, qui après une année laborieuse, voire une période d'examen stressante, relâchez la pression et levez le pied, je vous souhaite des vacances saines avant la poursuite de vos études ou votre entrée dans la vie professionnelle.

A vous qui, après un an de travail harassant, préparez vos congés, je vous souhaite une récupération profitable sous d'autres cieux ou tout simplement sur votre terrasse ou dans votre jardin, avant une reprise productive.

A vous qui avez quitté le monde de travail et qui malgré tout, vous interrogez, comme vos amis actifs, sur le sort de vos retraites, je vous souhaite un été paisible et un avenir serein.

Bel été à toutes et tous !



Les jeux sont arrivés !

Un aménagement ludique de la cour de l'école, prévu de longue date, a vu le jour. Il s'agit de l'installation :

- D'une structure, type ECOLUDIC, comprenant une tour, une passerelle, un toboggan, un filet, un mur d'escalade, etc..... Cette structure, bien ancrée au sol, repose sur un sol coulé souple d'une épaisseur variant de 20 à 50 mm suivant les différentes hauteurs de la structure.

- D'un bac à sable avec une bâche de protection.

Ces travaux, s'inscrivant dans le cadre du programme communal élaboré en mars 2001, ont été réalisés par la société Espace Création de Longeville-les-Metz.

Coût : 19 115,08 euros TTC + le sable : 94,68 euros TTC

Une subvention DGE (dotation globale d'équipement) a été allouée pour un montant de 6 155 euros. A noter que la TVA est récupérable en 2005 pour un montant de 3 132,57 euros.



Informations communales

Intercommunalité

Une nouvelle intercommunalité naborienne, appelée à se substituer au SIVOM de Saint-Avold est en train de se mettre en place.

Cette Communauté de Communes, composée d'Altviller, Carling, Diesen, Folschviller, Lachambre, L'Hôpital, Macheren, Porcelette, Saint-Avold et Valmont compterait 43.076 habitants. (A terme, Hombourg-Haut pourrait se joindre à elle et dépassant les 50.000 habitants, une Communauté d'agglomération pourrait voir le jour.)

Cette nouvelle structure, préconisée dans le cadre de l'Aménagement du Territoire, présenterait l'avantage de regrouper nos moyens et de profiter d'aides plus substantielles.

Les compétences obligatoires de cette communauté seraient l'aménagement de l'espace, avec la création d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le développement économique avec le développement des zones industrielles d'intérêt communautaires.

S'y ajouteraient la création et l'aménagement de la voirie communautaire, l'organisation des transports urbains et les déplacements d'élèves, les nouvelles technologies, ...

Les communes de moins de 1.000 habitants seraient représentées par 2 délégués, les communes de 1.001 à 4.000 habitants par 3 délégués, les communes de plus de 4.000 habitants 4 délégués, plus 1 délégué supplémentaire par tranche de 1.500 habitants. Soit 40 délégués. Un président sera élu à la tête de cette communauté, assisté par un vice-président par commune. Le Conseil municipal d'Altviller préconiserait plutôt un nombre de représentants identique pour toutes les communes.

Le régime fiscal adopté est le régime de la fiscalité additionnelle sur les quatre taxes directes locales.



Le président du SIVOM, les deux Vice-présidents ainsi que le secrétaire ont exposés le projet devant les conseillers municipaux.

Impôts locaux

Le Conseil municipal n'a pas modifié les taux des quatre taxes locales en 2003. S'il y a donc une variation de vos impôts locaux cette année par rapport à l'année précédente, elle sera due soit à un changement de votre base d'imposition, soit à un changement des taux du Département et/ou de la Région.

	Taux communal	Recettes pour la Commune
Taxe d'habitation	12,83	38 613 €
Taxe sur le Foncier bâti	12,61	28 360 €
Taxe sur le Foncier non bâti	32,84	5 254 €
Taxe professionnelle	9,13	16 169 €

Fête des anciens

Les Anciens de notre commune et ceux de Lachambre se sont retrouvés le 23 février 2003, pour leur traditionnel banquet. Ils ont répondu à l'invitation de Mme Simone Hamann, maire de Lachambre et de M. François Hardy, maire de notre commune et c'est le foyer d'Altviller qui les accueillait cette année. Le repas, préparé par Pauly Gastronomie de Saint-Avold, était délicieux et l'ambiance très chaleureuse. Rendez-vous fut pris dès lors pour le dernier dimanche de février 2004, à Lachambre, cette fois.



Ordures ménagères

Malgré tous nos efforts, les prix de collecte et de traitement de nos ordures ménagères s'envolent.

Le Syndicat Intercommunal prévoit une participation de 34.800 euros pour 2003, un arriéré de 3.500 euros pour 2002 et la déchetterie de Valmont nous coûtera 4.000 euros cette année. Soit une somme de 42.300 euros (près de 280.000 F) à répartir sur le montant de votre redevance d'ordures ménagères.

Malgré l'augmentation votée en septembre, le Conseil municipal a été obligé, pour équilibrer son budget, d'augmenter ses taux.

Les nouveaux taux :

Votre redevance en 2003 sera la suivante :

Personne seule	93 euros
Foyer de 2 personnes	164 euros
Foyer de 3 personnes	209 euros
Foyer de 4 personnes	257 euros
Foyer de 5 personnes	305 euros
Foyer de 6 pers. et +	356 euros
Société ou commerce	209 euros



Un point de collecte de piles a été installé en mairie. Vos piles usagées peuvent y être déposées aux heures d'ouvertures. Bien sûr comme par le passé, vous pouvez les déposer aux autres points de collecte (déchetterie, commerçants, ...), mais ne les jetez pas dans la nature, ni dans votre poubelle classique. Elles sont très polluantes.

De plus en plus de litiges surviennent avec la Société Onyx à propos de détérioration de conteneurs de ramassage d'ordures. Les conteneurs vous appartiennent et les contentieux sont à régler directement avec le « casseur », qui bien souvent fait la sourde oreille et invoque la vétusté. Faites valoir vos droits, mais il est vrai que les premiers conteneurs mis en place dans la commune ont plus de vingt ans.

Subventions

Le Conseil municipal a renouvelé les subventions de fonctionnement suivantes pour 2003. Elle sont identiques à celles attribuées en 2002.

La subvention attribuée l'année passée à l'association organisatrice du feu d'artifice du 14 juillet est supprimée. La commune prend en compte la totalité de la dépense.

Fabrique de l'église d'Altviller	230 euros
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	230 euros
Club d'épargne " A la vieille Auberge " d'Altviller	230 euros
Chorale Paroissiale de Lachambre-Altviller	230 euros
Association des Parents d'élèves de Lachambre-Altviller	230 euros
Association Socioculturelle (A.S.C.A.) d'Altviller	230 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altviller	840 euros*
Association Scolaire Sportive et Educative d'Altviller	8 euros/élève **
Association Scolaire Sportive et Educative de Lachambre	8 euros/élèves**
U.S.E.P. de la circonscription scolaire de Saint-Avold - Sud	100 euros
Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst	60 euros

* Subvention de fonctionnement de 230 euros + subvention pour le règlement d'une assurance individuelle de chaque sapeur-pompier.

** Subvention de 8 euros par enfant scolarisé respectivement à Altviller et à Lachambre pour des activités extra-scolaires.

